

***La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal***

Préavis municipal n 02-2026, relatif à la demande d'un crédit de CHF 190'000.00 pour le remplacement du parc de chaises de la Maison des Congrès

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Maison des Congrès constitue une infrastructure centrale pour la vie communale et régionale. Elle accueille les séances du Conseil communal, des manifestations organisées par les sociétés locales, ainsi que de nombreux événements publics, notamment des séminaires, conférences et projections organisées dans le cadre du Festival International du Film Alpin des Diablerets (FIFAD).

Ces manifestations rassemblent un public nombreux, souvent installé durant plusieurs heures consécutives.

Le parc actuel de chaises, composé d'environ 400 unités, présente aujourd'hui des signes d'usure avancée. Si certains éléments montrent des faiblesses structurelles liées au temps et à l'usage intensif, la principale problématique réside désormais dans le confort offert au public. Les modèles actuellement en service ne répondent plus aux standards attendus pour des événements de longue durée. L'ergonomie de l'assise et du dossier s'avère insuffisante, ce qui peut générer une gêne sensible lors de séminaires ou de projections prolongées. Cette situation est régulièrement relevée par les organisateurs et participants et porte atteinte à la qualité d'accueil que la Commune entend garantir dans une infrastructure de cette importance.

2. Projet

Au regard du positionnement de la Maison des Congrès comme lieu de référence pour des manifestations culturelles et professionnelles, la Municipalité estime qu'il est nécessaire d'offrir au public des conditions d'assise adaptées à des événements pouvant s'étendre sur plusieurs heures. L'amélioration du confort constitue ainsi l'argument principal justifiant le renouvellement complet du parc, indépendamment des considérations liées à l'usure naturelle du mobilier.

La Municipalité a procédé à l'examen de plusieurs modèles et à des essais concrets afin d'évaluer l'ergonomie, la qualité de fabrication, la robustesse ainsi que la facilité de manutention et de stockage. Plusieurs offres ont été sollicitées et comparées. À l'issue de cette analyse, son choix s'est porté sur la proposition qui répond le mieux aux exigences fixées tant sur le plan du confort que sur celui de la qualité et de la logistique.

L'offre retenue s'élève à CHF 190'000.00, montant comprenant la fourniture des chaises ainsi que les accessoires nécessaires à leur gestion, notamment les chariots de transport et de stockage. Les modèles sélectionnés sont adaptés à un usage intensif, empilables, conformes aux normes en vigueur applicables aux établissements recevant du public, notamment en matière de sécurité incendie, et présentent des garanties satisfaisantes en termes de durabilité.

La Municipalité est convaincue que cet investissement contribuera à maintenir l'attractivité de la Maison des Congrès, à renforcer la qualité d'accueil des manifestations d'envergure telles que le FIFAD et à garantir au public des conditions conformes aux attentes actuelles en matière de confort et de sécurité.

3. Financement et amortissement

La procédure d'acquisition a été conduite conformément aux dispositions légales applicables en matière de marchés publics. L'offre retenue a été évaluée sur la base de critères objectifs incluant la qualité, le confort, la conformité technique et le prix.

Le crédit sollicité correspond au montant de l'offre retenue. Le financement fait partie des investissements planifiés dans le budget 2026. Il sera assuré par le préfinancement Fonds de rénovation Maison des Congrès. Cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

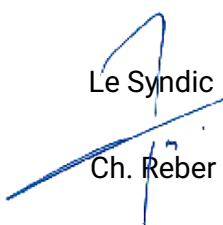
- Vu** Le préavis municipal n°02-2026, relatif à la demande d'un crédit de CHF 190'000.00 pour le remplacement du parc de chaises de la Maison des Congrès ;
- Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DÉCIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale, subsides et aides non déduits ;**
2. **De l'autoriser à imputer ce montant en déduction du Fonds de rénovation Maison des Congrès prévu pour un tel investissement.**

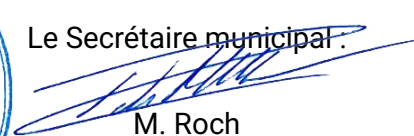
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic :
Ch. Reber





Le Secrétaire municipal :
M. Roch